40	28 -12- 2001		24	9	BEF	01778 00181	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		C 1.

COMPTES ANNUELS EN MILLIERS DE FRANCS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : ***MACQ ELECTRONIQUE***

Forme juridique : ***Société anonyme***

Adresse : ***rue de l'Aéronef*** N° : ***2*** Bte :

Code postal : ***1140*** Commune : ***Evere (Bruxelles)***

Registre : ***RC*** Greffe de : ***BRUXELLES*** N° : ***42940***

Numéro de TVA ou numéro national ***402.226.831***

DATE ***04 / 06 / 1986*** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ***18 / 05 / 2001***

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2000 au 31 / 12 / 2000

Exercice précédent du 01 / 01 / 1999 au 31 / 12 / 1999

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

WIJMANS Elvire
avenue Orban 79, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, BELGIQUE
Administrateur Début de mandat : 23/05/1997 Fin de mandat : 23/05/2003

CAUDRON H.
Ter Rest, 2870 Puurs, BELGIQUE
Administrateur Début de mandat : 19/05/1995 Fin de mandat : 18/05/2001

MACQ François
avenue des Muguets 39, 1950 Kraainem, BELGIQUE
Administrateur délégué Début de mandat : 26/05/2000 Fin de mandat : 26/05/2006

(éventuellement suite page C 1bis.)

Sont joints aux présents comptes annuels : - le rapport des commissaires *
- le rapport de gestion *

Nombre total de pages déposées : ***21*** Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : *7, 11, 13, 18, 19*

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)

Macq

* Biffer ce qui ne convient pas.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C 1.)

MACQ Pierre
Scavée du Biereau 16, 1348 Louvain-la-Neuve, BELGIQUE
Administrateur Début de mandat : 31/10/1997 Fin de mandat : 31/12/2000

RAHIER-VAN POYER SCC (n° B160 (BE 446.334.711)
avenue R. Vandendriessche 41, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, BELGIQUE
Commissaire-reviseur Début de mandat : 22/05/1998 Fin de mandat : 18/05/2001

Est représentée par :

VAN CUTSEM Roland (n° A830)
BELGIQUE

(éventuellement suite page C 1 ter.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? OUI / NON [1].

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise [2] ; B. Etablissement des comptes annuels [2] ; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

[1] Biffer ce qui ne convient pas.
[2] Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	22 258	20 337
I. Frais d'établissement (annexe I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	12 927	11 006
A. Terrains et constructions	22		21
B. Installations, machines et outillage	23	5 117	4 247
C. Mobilier et matériel roulant	24	1 158	1 433
D. Location-financement et droits similaires	25	6 652	5 305
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	9 331	9 331
A. Entreprises liées	280/1	9 282	9 282
1. Participations	280	9 282	9 282
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	49	49
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	49	49
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	138 698	115 472
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	32 840	34 234
A. Stocks	30/36	32 840	34 234
1. Approvisionnements	30/31	21 811	17 464
2. En-cours de fabrication	32	1 300	1 200
3. Produits finis	33	9 729	15 570
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	82 709	75 196
A. Créances commerciales	40	81 796	75 196
B. Autres créances	41	913	
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	22 615	5 417
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	534	625
TOTAL DE L' ACTIF	20/58	160 956	135 809

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	27 992	27 907
I. Capital (ann. VIII)	10	17 040	17 040
A. Capital souscrit	100	17 040	17 040
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	9 011	9 011
A. Réserve légale	130	1 704	1 704
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132	604	604
D. Réserves disponibles	133	6 703	6 703
V. Bénéfice reporté	140	1 941	1 856
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	1 142	910
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	1 142	910
1. Pensions et obligations similaires	160		68
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	1 142	842
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	131 822	106 992
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	17 856	10 108
A. Dettes financières	170/4	17 856	10 108
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	3 081	2 583
4. Etablissements de crédit	173		2 800
5. Autres emprunts	174	14 775	4 725
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	105 614	89 107
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	7 618	4 828
B. Dettes financières	43	46 623	42 999
1. Etablissements de crédit	430/8	46 623	42 999
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	19 133	16 942
1. Fournisseurs	440/4	19 133	16 942
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	27 784	22 332
1. Impôts	450/3	15 216	10 881
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	12 568	11 451
F. Autres dettes	47/48	4 456	2 006
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	8 352	7 777
TOTAL DU PASSIF	10/49	160 956	135 809

2. COMPTE DE RESULTATS
(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Ventes et prestations	70/74	191 391	184 283
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	187 562	188 171
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71	(5 740)	(5 750)
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	9 569	1 862
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(173 405)	(179 029)
A. Approvisionnements et marchandises	60	54 897	57 333
1. Achats	600/8	59 244	59 027
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	(4 347)	(1 694)
B. Services et biens divers	61	22 968	24 895
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	88 468	89 604
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	5 818	4 847
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4	(434)	1 184
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7	300	(90)
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	1 388	1 256
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	17 986	5 254
Perte d'exploitation (-)	64/70		
IV. Produits financiers	75	1 157	2 161
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751		
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	1 157	2 161
V. Charges financières (-)	65	(3 547)	(2 836)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	2 973	2 302
E. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	574	534
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	15 596	4 579
Perte courante avant impôts (-)	65/70		

2. COMPTE DE RESULTATS (suite)

(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	*(70/65)*	*15 596*	*4 579*
Perte courante avant impôts (-)	*(65/70)*		
VII. Produits exceptionnels	76		*2 380*
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus - values sur réalisation d'actifs immobilisés	763		
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9		*2 380*
VIII. Charges exceptionnelles (-)	66	*(5 131)*	*(394)*
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662		
D. Moins - values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8	*5 131*	*394*
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	669		
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	*10 465*	*6 565*
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70		
IXbis. A. Prélèvements sur les impôts différés ... (+)	780		
B. Transfert aux impôts différés (-)	680		
X. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	*(6 380)*	*(4 331)*
A. Impôts (ann. XV) (-)	670/3	*(6 380)*	*(4 331)*
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
XI. Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	*4 085*	*2 234*
Perte de l'exercice (-)	67/70		
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transfert aux réserves immunisées (-)	689		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	*(70/68)*	*4 085*	*2 234*
Perte de l'exercice à affecter (-)	*(68/70)*		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69	5.941	3.856
Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	4.085	2.234
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	1.856	1.622
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	(1.941)	(1.856)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	(4.000)	(2.000)
1. Rémunération du capital	694	4.000	2.000
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	
. Autres (+) (-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
Dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions *(rubrique 22)*	2. Installations, machines et outillage *(rubrique 23)*	3. Mobilier et matériel roulant *(rubrique 24)*
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	27 378	26 113	5 581
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816		2 617	119
. Cessions et désaffectations (-)	817			
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
Au terme de l'exercice	819	27 378	28 730	5 700
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	27 357	21 867	4 148
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	21	1 746	394
. Repris car excédentaires (-)	828			
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830			
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832	27 378	23 613	4 542
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX. (a)+(b)-(c)	833		5 117	1 158

	Codes	4. Location-financement et droits similaires *(rubrique 25)*	5. Autres immobilisations corporelles *(rubrique 26)*	6. Immobilisations en cours et acomptes *(rubrique 27)*
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	13 248		
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	5 242		
. Cessions et désaffectations (-)	817	(238)		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
Au terme de l'exercice	819	18 252		
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	7 943		
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	3 657		
. Repris car excédentaires (-)	828			
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830			
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832	11 600		
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX. (a)+(b)-(c)	833	6 652		
Dont : . Terrains et constructions	250			
. Installations, machines et outillage	251			
. Mobilier et matériel roulant	252	6 652		

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
1. Participations, actions et parts		*(rubrique 280)*	*(rubrique 282)*	*(rubrique 284)*
a) **VALEUR D'ACQUISITION**				
Au terme de l'exercice précédent	835	*9 282*		
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits (-)	837			
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	838			
Au terme de l'exercice	839	*9 282*		
b) **PLUS-VALUES**				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées (-)	843			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) **REDUCTIONS DE VALEUR**				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires (-)	848			
. Acquises de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	851			
Au terme de l'exercice	852			
d) **MONTANTS NON APPELES**				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice (+) (-)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856	*9 282*		
2. Créances		*(rubrique 281)*	*(rubrique 283)*	*(rubrique 285/8)*
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			*49*
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			
. Remboursements (-)	859			
. Réductions de valeur actées (-)	860			
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change (+) (-)	862			
. Autres (+) (-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			*49*
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

V. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) *(en milliers de devises)*	
MACQ ELECTRONIQUE *Parc des Nations - 385, rue de la Belle-Etoile -* *95976 Roissy CDG Cédex, FRANCE*	*14988*	*99,92*		*30/06/2000*	*FRF*	*1 331*	*15*

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682		
Titres à revenu fixe	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	17 040	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	17 040	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions			
Ordinaires		11 200	2 240
AFV		5 840	800
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	3 040

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
Dettes financières	880	7 618	17 856	
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883	3 572	3 081	
4. Etablissements de crédit	884	3 400		
5. Autres emprunts	885	646	14 775	
Dettes commerciales	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
Acomptes reçus sur commandes	889			
Autres dettes	890			
TOTAL	891	7 618	17 856	

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. **Impôts** (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales **échues**	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	4 650
c) Dettes fiscales estimées	450	10 566
2. **Rémunérations et charges sociales** (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes **échues** envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	12 568

XI. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.	Exercice
Charges à payer	1.078
Acomptes contrôles d'entretien	1.155

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. **CHIFFRE D'AFFAIRES NET** (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique **à communiquer en annexe au document normalisé**, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
Dont : Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	47	47
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	46,3	46,5
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	86.486	86.845
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	67.874	68.126
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	19.626	20.744
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623	968	734
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635		(90)
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110		
. reprises (-)	9111		
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112		1.184
. reprises (-)	9113	(434)	
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115	300	
Utilisations et reprises (-)	9116		(90)
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.354	1.235
Autres	641/8	34	21
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096		
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre effectif d'heures prestées	9098		283
Frais pour l'entreprise	617		227

XIII. RESULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
- subsides en capital	9125		*222*
- subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits, s'ils sont importants.			
Autres produits financiers			*1 939*
Différence de change			
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511		
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653	*574*	*534*
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
Constituées	6560		
Utilisées et reprises (-)	6561		
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes			
Autres charges financières		*550*	*421*
Différence de change		*24*	*113*

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), **s'ils sont importants.**		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), **si elles sont importantes.**		

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT

	Codes	Exercice
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	*6 380*
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137	*6 380*
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes **,ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME,** avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L' EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

	Codes	Exercice
1. Latences actives	9141	
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
2. Latences passives	9144	

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	*17.342*	*15.311*
2. par l'entreprise	9146	*33.471*	*30.010*
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	*19.624*	*19.452*
2. précompte mobilier	9148		

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l' entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
Dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	1. ENTREPRISES LIEES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925	*9 282*	*9 282*		
Participations	926	*9 282*	*9 282*		
Créances : subordonnées	927				
autres	928				
2. CREANCES	929	*6 046*	*20 909*		
A plus d'un an	930				
A un an au plus	931	*6 046*	*20 909*		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
Actions	933				
Créances	934				
4. DETTES	935				
A plus d'un an	936				
A un an au plus	937				

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- **GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES** constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises

L'entreprise

. établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises : ~~OUI~~/ NON [1]

. n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

a. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 9 de l'arrête royal précité : OUI /~~NON~~ [1]

b. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation : ~~OUI~~/NON [1]
Si oui :
. Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 dudit arrêté :

. Nom, adresse complète du siége et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation [2] :

. Si l'(les)entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus [2] :

1 Biffer ce qui ne convient pas.

2 Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : -316160 -82

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 100.00 209.00

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	45,2	2,0	46,3 (ETP)	46,5 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	84.455	2.031	86.486 (T)	86.845 (T)
Frais de personnel	102	87.291	1.178	88.469 (T)	85.523 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	1.656 (T)	(T)

2. A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	45	2	46,1
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	45	2	46,1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	39	2	40,1
Femmes	121	6		6,0
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	42	2	43,1
Ouvriers	132	3		3,0
Autres	133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre effectif d'heures prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	8		8,0
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	8		8,0
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	220			
secondaire	221			
supérieur non universitaire	222			
universitaire	223			
Femmes : primaire	230			
secondaire	231			
supérieur non universitaire	232			
universitaire	233			

B. SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	9		9,0
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	9		9,0
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	320			
secondaire	321			
supérieur non universitaire	322			
universitaire	323			
Femmes : primaire	330			
secondaire	331			
supérieur non universitaire	332			
universitaire	333			
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340	2		2,0
Prépension	341			
Licenciement	342	2		2,0
Autre motif	343	5		5,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendantes	350			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
1. Mesures comportant un avantage financier [1]				
1.1. Plan d'entreprise	400 [2]			
- Hommes	*401*			
- Femmes	*402*			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404			
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405 [2]			
- Hommes	*406*			
- Femmes	*407*			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408	3	3,0	
1.6. Maribel	409			
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.9. Interruption complète de carrière	412			
1.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2. Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502			
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.7. Prépension conventionnelle	506			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

- total pour l'exercice	550	3	3,0
- total pour l'exercice précédent	560	7	7,0

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise
. Hommes	580			
. Femmes	581			

[1] Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

[2] Les rubriques 400 et 405 représentent les totaux de la ventilation Hommes / Femmes (400 = 401 + 402 et 405 = 406 + 407).

REGLES GENERALES D'EVALUATION

Pour tout ce que la réglementation comptable prévoit explicitement, il sera fait application de principes généraux figurant dans l'arrêté royal du 8 octobre 1976 éventuellement modifié par des arrêtés subséquents qui ne sont pas retranscrits ici.
Lors que la réglementation en laisse la possibilité, il sera fait application des règles particulières énoncées au n° 2 ci-après.

REGLES PARTICULIERES D'EVALUATION

1. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Terrains et constructions
Terrains : néant
Bâtiments industriels : 10 % dégressif
Frais accessoires sur dito : 10 % linéaire

Installations, machines et outillage
Gros matériel : 20 % linéaire
Frais accessoires sur dito : 20 % linéaire
Matériel de production : 20 % linéaire
Frais accessoires sur dito : 20 % linéaire

Mobilier et matériel roulant
Matériel roulant : Amortissement suivant règles de la société de leasing
Matériel et mobilier de bureau : 10 % linéaire
Matériel informatique : 33 % linéaire

2. STOCKS
Les pièces détachées, les circuits non câblés et les périphériques d'ordinateurs sont évalués à leur prix d'acquisition par application de la méthode des prix moyens pondérés.
Le matériel de démonstration, les circuits câblés et les ordinateurs sont évalués au départ des prix catalogue diminués de 33,3 %.
Les encours de fabrication sont comptabilisés au départ des prix catalogue et en fonction de l'état d'avancement des travaux.

3. CREANCES
Des réductions de valeur seront actées dans les cas suivants :
- faillite, concordat du débiteur
- subordination de la créance dans des conditions telles qu'il apparaît sans équivoque que les créanciers chirographaires du débiteur ne seront pas intégralement remboursés
- sur base d'une analyse des créances et sur proposition de la direction de la société, le conseil d'administration approuve les réductions de valeur effectuées.
Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.
Les créances libellées en devises étrangères sont évaluées au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

4. Pour tous les autres postes d'actif et de passif du bilan, de même que pour les engagements et recours hors bilan prévus à l'art. 14 A.R., ils seront évalués suivant les principes comptables généralement adoptés dans l'entreprise; ces derniers sont en conformité avec la réglementation comptable en vigueur et leur bonne application sera examinée lorsque le conseil d'administration arrêtera définitivement le bilan.

AUTRES RENSEIGNEMENTS
Les chiffres de l'exercice sont comparables à ceux de l'exercice précédent; le compte de résultat n'a pas été influencé de façon sensible par des éléments relatifs à un exercice antérieur.

402.226.837

RAPPORT DE GESTION

Madame, Messieurs,

Comme chaque année, nous vous rapportons rapport de l'activité de notre société pour l'exercice 2000 et soumettons à votre approbation le bilan ainsi que le compte des pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a permis de dégager un bénéfice apte à faire face aux amortissements qui s'élèvent à 5.818.034 francs.

Le bénéfice à affecter, majoré du solde de l'exercice 1999 (1.855.927 francs), s'élève à 5.940.945 francs.

Un montant de 4.000.000 francs est affecté au paiement des dividendes, des actions A.F.V. et des autres actions ordinaires.

Un montant de 1.940.945 francs est transféré au bénéfice reporté.

Cette année 2000 est marquée par diverses réorganisations internes : équipe R&D, équipe Fabrication, fonctionnement de Roissy, nouvelle certification ISO9001 et installation d'un système de gestion des ressources de notre entreprise.

Nous tenons à remercier le personnel de la société qui, par son travail et sa compétence, nous permet de réaliser un bon exercice 2000 et nos commerciaux qui nous offrent des perspectives au moins aussi favorables pour l'année 2001.

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Conformément à l'article 134 § 2 et 4 du code des sociétés, il est porté à votre connaissance que le commissaire et les sociétés avec lesquelles il collabore sur le plan professionnel ont facturé des missions en dehors du mandat pour un montant total de BEF 271.625 TVAC. Il s'agit de consultations juridiques et fiscales.

Après avoir entendu le présent rapport, nous vous invitons à approuver les comptes annuels que nous présentons et à donner décharge de leur mandat aux administrateurs.

402.226.831

RAHIER-VAN POYER

■ Ernst & Young
Reviseurs d'Entreprises
Bedrijfsrevisoren
Avenue Marcel Thiry 204
Marcel Thirylaan 204
B - 1200 Bruxelles - Brussel

■ Tel : +32 (0)2 774 98 11
Fax : +32 (0)2 774 98 90

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DECEMBRE 2000 PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANONYME MACQ ELECTRONIQUE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2000, dont le total du bilan s'élève à 160.956.148 BEF et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 4.085.018 BEF. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes substantielles compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2000 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

402.226.837

RAHIER-VAN POYER

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou de la loi sur les sociétés. L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 2 mai 2001

S.C.C. RAHIER-VAN POYER (B160)
Commissaire
représentée par

Roland Van Cutsem,
Associé-Administrateur